

La charte : les critères d'un véritable atelier du Geste de peindre

Adhérer à la charte, c'est garantir un niveau de qualité dans la pratique exigeante du Geste de peindre.

Etre praticien requiert un certificat, obtenu à la suite d'une formation de 80 heures. Etre membre du réseau du **Geste de peindre** demande en outre trois années d'expérience professionnelle dans son propre atelier ou dans un atelier affilié (équivalent à deux années d'expérience professionnelle plus trois années de pratique régulière et personnelle dans un atelier affilié), éventuellement complétées par des stages réguliers d'approfondissement. Certaines personnes prétendent pratiquer le Geste de peindre sans avoir suivi cette formation. En cas de doute, renseignez-vous auprès de nous. Le respect de la charte par les praticiens est vérifié dans la mesure de nos possibilités. Malgré tous nos efforts, il se peut que vous constatiez un abus. Nous ne pourrions en être tenus responsables. Merci toutefois de nous le signaler.

Charte des praticiens

Quatre composantes essentielles :

Un lieu spécifique

- Le praticien travaille dans les conditions matérielles adaptées à la pratique du Geste de peindre.
- La préparation du lieu est soignée et organisée.
- Le lieu mesure au moins 15 m² et, de préférence, 3 m de hauteur.
- Ses murs, revêtus d'un isorel mou, sont vierges de toute image et de toute influence extérieure.
- Dans ce lieu, sont réunis, pour des séances régulières, des groupes de personnes d'âges différents, allant de la petite enfance à l'âge adulte, et ce pour une durée longue (une année ou éventuellement en cours d'année). Si chaque praticien n'est pas en mesure, dans les conditions où il travaille, de réaliser pleinement cette situation normale, il doit cependant être convaincu de cette normalité, car l'hétérogénéité efface la compétition entre les participants.

- Le lieu est éclairé d'une lumière blanche par tubes biologiques.
- Le matériel est de grande qualité : une Table-Palette collective de 18 couleurs installée au centre de la pièce, trois pinceaux de tailles différentes dédiés à chaque couleur, et des feuilles blanches et lisses de format raisin de 120 à 135 grammes.

Le groupe

- L'activité se déroule entre la Table-Palette, au centre de l'espace, et les parois où sont fixées les feuilles, c'est-à-dire entre l'instrument collectif et l'espace de la personne.
- Le Geste de peindre est la recherche d'un subtil équilibre entre discipline, technique et la liberté, maîtrise et fluidité du geste, travail individuel et relations à l'autre.
- Les groupes sont composés de 8 à 12 personnes variant selon la superficie et la fréquentation du lieu.

Le praticien

- Le praticien a une formation professionnelle approfondie basée sur la connaissance de la sémiologie de l'expression, dispensée par Arno Stern. Le praticien peut la compléter par plusieurs années de pratiques au sein d'un atelier.
- Sa présence est attentive, discrète et stimulante. Elle favorise sa concentration et lève toute sensation de doute, car « nul n'est doué, nul n'est incapable ».
- Le praticien instaure un rituel précis et pratique qui permet aux participants d'acquérir autonomie et habileté : l'accrochage de la feuille au mur, la tenue de l'outil en son milieu, le bon dosage de l'eau et de la gouache, peindre avec la pointe du pinceau, le placement du corps, debout, sans entrave face à la peinture, la possibilité d'agrandir le format du tableau.
- Le praticien connaît les mécanismes de l'Expression issue de l'acte graphique spontané. Cette connaissance là – et aucune autre – élimine à la fois l'étonnement et la curiosité.
- Le praticien ne fait aucun commentaire sur les tableaux.
- Il préserve l'intimité du travail des participants : les tableaux ne sont jamais exposés publiquement et sont archivés à l'atelier. Pour faire connaître l'activité, si le praticien se réfère à des tableaux, il s'engage à ne jamais révéler le nom de leur auteur.
- Les tableaux ne sont ni notés, ni sélectionnés pour la participation à des

concours.

- Dans le cadre de la pratique du Geste de peindre, il ne peut y avoir d'exploitation commerciale des tableaux.
- Pendant la séance, seule la peinture est proposée. Elle est parfois ponctuée de pauses assises avec un dessin au stylo pour les jeunes enfants.
- Dans le cadre de sa pratique professionnelle, le praticien instaure une règle de non violence sur les personnes et sur les biens.
- Le praticien s'engage à échanger avec ses pairs.

L'expression libérée

- La Table-Palette symbolise la communication et le service qu'assume le praticien est un acte de communication.
- L'expression n'est en aucun cas de la communication. C'est ce qui la différencie de la création artistique ou thérapeutique.
- Toute verbalisation, toute contemplation (pendant la séance, avant ou après) de la trace sur la feuille, même par le participant, conduit à une dérive.
- Le praticien respecte le processus de créativité spontanée : choix des couleurs et des formes.

Généralités

- La gestion est transparente, saine et professionnelle.
- Le praticien ne met jamais la personne en situation de dépendance.
- Les ateliers ne sont affiliés à aucune secte.
- Les ateliers ne proposent pas de pratique de soin, telle que l'art-thérapie.
- Chaque atelier fixe ses tarifs.
- Chaque atelier fait signer un formulaire d'inscription qui stipule son fonctionnement ainsi que l'éthique de la pratique du Geste de Peindre.
- Les locaux répondent aux normes de sécurité, d'aisance pour l'accueil d'un public.
- L'atelier est couvert par une assurance.
- La durée des séances régulières est d'1h30, d'1h pour les enfants autour de 3 / 4 ans.